

# LES AIDES

## À DESTINATION DES APPRENTIS





# LOGEMENT

## ACTION LOGEMENT



L'aide "Mobili jeune" vous facilite l'accès au logement locatif si vous avez moins de 30 ans et être sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Votre dossier est à présenter dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation ou 3 mois avant la date de démarrage.

Cette aide, renouvelable chaque année, a pour objectif de **prendre en charge une partie du loyer entre 10 et 100€/mois pendant 12 mois maximum**, pour un logement individuel ou bien une chambre en internat.

### POUR CELA, L'APPRENTI DOIT :

- avoir moins de 30 ans
- ne pas avoir de dossier MOBILI-JEUNE en cours chez Action Logement
- être salarié(e) d'une entreprise du secteur privé non agricole
- être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- être locataire d'un logement en proximité géographique avec son lieu de formation ou son entreprise
- avoir un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 100% du SMIC
- déposer sa demande 3 mois avant la date de démarrage de son cycle de formation ou bien jusqu'à 6 mois après cette date

### À NOTER :

- **seul le salaire de l'apprenti est pris en compte dans le dépôt du dossier**
- à votre demande, nous vous fournirons les pièces justificatives qui vous seront demandées tel que la convention d'hébergement et la facturation mensuelle

N'hésitez pas à faire le test d'éligibilité pour estimer le montant de l'aide : <https://mobilijeune.actionlogement.fr/eligibilite>

Pour plus de renseignements : <https://www.actionlogement.fr/>

---

## TROUVER UN LOGEMENT



La plateforme Form'toit propose une offre d'hébergement aux personnes en formation.

Pour plus de renseignements : <https://www.formtoit.org>

# TRANSPORT



## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Vous pouvez bénéficier d'une aide de **500€ pour passer votre permis B.**

En vigueur depuis le 1er janvier 2019, l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis s'adresse à tous les apprentis d'au moins 18 ans en contrat d'apprentissage. Elle a pour objectif de faciliter leurs déplacements entre leur domicile, leur CFA et leur employeur.

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA).

### **POUR CELA, L'APPRENTI DOIT :**

- être âgé d'au moins 18 ans (la demande doit être datée après la date d'anniversaire)
- compléter et signer la demande d'aide (le formulaire vous sera envoyé par mail, à votre demande). *La date ne doit pas dépasser la fin du contrat d'apprentissage.*
- fournir une copie recto verso de sa carte nationale d'identité (ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité)
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B. Si possible remettre un relevé d'heures de conduite ou de présence code.
- fournir une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide. La mention permis B est obligatoire.
- fournir le RIB du jeune ou de son auto-école
- fournir la copie du contrat d'apprentissage.

**L'apprenti ne doit pas avoir bénéficié de l'aide auparavant.**

Le dossier est à rendre COMPLET au secrétariat de la MFR, dès que possible. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA REGION AURA



Vous pouvez bénéficier d'une aide régionale de **200€ pour passer le permis de conduire.** Il vous suffit d'être inscrit(e) dans une auto-école d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site de la région via le lien ci-dessous :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/385/289-financer-ma-formation-au-permis-de-conduire-orientation-formation.htm>

## TER ILLICO-SOLIDAIRE

Les apprentis peuvent bénéficier de la **carte TER Illico Solidaire.**

Celle-ci est **gratuite et valable un an.** Elle vous offre **75% de réduction** sur l'achat de chaque billet TER dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à Mâcon et Genève Cornavin (via Bellegarde uniquement).

Pour plus d'informations, nous vous partageons le lien :

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/offres/tarifs/illico-solidaire> .

Jusqu'à 19 ans, ils peuvent également bénéficier du « Pack rentrée » via le lien :

<https://www.isere.fr/pack-rentree>

# DIVERS

## RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



- Pass'Région
- Bourse au mérite
- Aide aux premiers équipements

Pour plus de renseignements : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

## AIDES DU PRO BTP



Uniquement pour les apprentis de la filière électricité.

Retrouvez les aides à destination des apprenants grâce au lien : <https://www.probtp.com>

**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES  
Formation par alternance  
50% en entreprise

**MFR LE VILLAGE - CFA**, 4 rue Michelet - 38490 St André-le-Gaz - Tél. 04 74 88 73 02 - [www.mfr-village-saintandre.org](http://www.mfr-village-saintandre.org)

4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> d'orientation  
Scolaire  
Filière Orientation

Bac Pro CGESCF  
Scolaire / Apprentissage  
Filière Canin / Félin

CAP/BP Bac Pro/BTS  
Apprentissage  
Filière Électricité

### LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Numéro UAI :  
0382435R



### Maison Familiale Rurale LE VILLAGE

Centre de Formation d'Apprentis

Etablissement privé sous contrat du Ministère de l'Agriculture

4 rue Michelet  
38490 Saint-André-le-Gaz

Tél. : 04 74 88 73 02

Mail : [mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr](mailto:mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr)

SIRET : 42156674600010

Code APE : 9499Z

Site internet : <http://www.mfr-village-saintandre.org>